

HAÏTI

La police nationale doit rendre des comptes à propos des homicides de civils

Index AI : AMR 36/002/2005

ÉFAI

Vendredi 29 avril 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le recours sans discrimination à la violence meurtrière par des policiers pour disperser et réprimer des manifestants ne fait qu'accroître la tension dans un pays déjà en proie à la violence, a déclaré ce vendredi 29 avril Amnesty International, qui a condamné la répression exercée à l'encontre de partisans du parti Lavalas par la police nationale haïtienne à Port-au-Prince le 27 avril.

Selon les informations qui nous sont parvenues, des policiers auraient ouvert le feu contre des partisans de Lavalas qui manifestaient près du bâtiment abritant la mission des Nations unies de Bourdon, à Port-au-Prince.

Au moins cinq personnes seraient mortes au cours de la manifestation et quatre autres seraient décédées des suites de leurs blessures un peu plus tard. Plusieurs manifestants et passants auraient également été blessés.

« *La répression de cette manifestation pacifique n'est pas un cas isolé. L'insécurité et les confrontations en cours avec des groupes armés ne doivent pas servir de prétexte à la répression des manifestants et à une limitation du droit à la liberté d'expression et d'association* », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International appelle la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti (MINUSTAH) à se conformer pleinement à son mandat qui est de « *protéger les civils de toute menace imminente de violence physique* » et à renforcer sa capacité de supervision de toutes les opérations de la police nationale.

« *Nous craignons une escalade de la violence à mesure que s'engage le processus électoral et appelons toutes les parties à la crise politique actuelle, y compris les forces de police, à faire des efforts pour résoudre pacifiquement leurs différends* », a déclaré Amnesty International.

Les responsables de la MINUSTAH et de la CIVPOL doivent mener une enquête publique, indépendante et approfondie sur les homicides et apporter leur aide pour que soient poursuivis en justice les auteurs présumés de ces actes.

Amnesty International appelle également la communauté internationale à insister fermement auprès du Gouvernement de transition à Haïti pour qu'il assure la protection des droits humains et veille au respect de la liberté de réunion et d'association pacifiques.

« *Avant les élections locales et présidentielle, le risque d'une violence politique accrue reste latent, tandis que la mise en place d'un programme global de désarmement, démobilisation et réinsertion, dont la nécessité est criante, est repoussé de façon inexcusable.* »

Complément d'information

Plus d'un an après la mise en place d'un gouvernement de transition en Haïti, après le départ du président Jean-Bertrand Aristide, poussé par la rébellion armée, la situation des droits humains s'est sérieusement dégradée. Depuis septembre 2004, l'escalade de la violence a pris des proportions alarmantes et le nombre des victimes, selon des informations récentes, se situerait au-delà de 600 personnes, malgré la présence d'un contingent de l'ONU de près de 7 000 hommes, ayant pour mandat de sécuriser le pays et de protéger la population. Des membres de la police nationale auraient été impliqués dans plusieurs cas d'exécutions illégales et sommaires dont les circonstances n'ont toujours pas été éclaircies et dont les auteurs présumés n'ont jusqu'à maintenant pas eu à répondre. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>